



PARENTS

CONTRAT ET LIGNES DIRECTRICES

Les parents des joueurs au sein de HNB acceptent de se conformer aux lignes directrices qui suivent et de veiller à ce que les parents et les amis qui les accompagnent à la patinoire respectent les lignes directrices applicables.

1. Les parents encourageront activement les concepts suivants du Code sportif et y prêteront leur appui en tout temps : Respect des règles; Respect des adversaires; Respect des officiels et de leurs décisions; Participation équitable de tous; Maîtrise de soi en tout temps.
2. Les parents des jeunes joueurs doivent veiller à ce que ces derniers soient reconduits aux vestiaires désignés à toutes les séances d'entraînement et à tous les matchs prévus au calendrier.
3. Il ne peut y avoir qu'un seul parent par joueur dans le vestiaire avant un match ou une séance d'entraînement. (Si possible, aucun frère ou soeur, ami, membre de la famille dans les vestiaires avant les matchs ou les séances d'entraînement.) Veuillez respecter les besoins d'espace personnel de chaque joueur.
4. Les parents des jeunes joueurs doivent quitter le vestiaire une fois que ceux-ci sont revêtus de leur équipement pour le match ou la séance d'entraînement, soit au moins 15 minutes avant le début d'un match et 5 minutes avant le début d'une séance d'entraînement.
5. Les parents sont priés de ne pas se présenter au vestiaire après un match ou une séance d'entraînement avant d'y avoir été autorisés par les entraîneurs. (Veuillez respecter la consigne lorsque la porte du vestiaire est fermée.)
6. Les parents doivent veiller à ce que leurs enfants assistent à TOUTES les séances d'entraînement et à TOUS les matchs prévus au calendrier. Communiquez avec le gérant de l'équipe pour signaler toute absence.
7. Les parents doivent en tout temps laisser les entraîneurs faire leur travail sans s'interposer ou chercher à nuire. Ils ne doivent pas, dans les gradins, jouer le rôle d'entraîneur auprès de leurs enfants, ni approcher quiconque occupe une fonction lors d'un match ou d'une séance d'entraînement. Les problèmes importants peuvent être résolus après l'activité, en laissant passer une période de calme de vingt-quatre heures. N'encouragez pas votre enfant à jouer d'une manière qui ne correspond pas aux instructions ou au plan de l'entraîneur.
8. Les parents doivent communiquer leurs préoccupations au gérant de l'équipe. Si aucun gérant n'a été désigné, les problèmes doivent être portés à l'attention des entraîneurs. S'il y a un gérant, celui-ci organisera au besoin une rencontre entre les parents et les entraîneurs.
9. On s'attend à ce que les parents et les joueurs participent aux campagnes de financement de l'équipe et prêtent leur concours autour de la patinoire (chronomètre, entraîneurs adjoints).

10. Les parents doivent être conscients que le temps de glace ne peut être partagé de façon absolument précise entre tous les jeunes. Toutefois, les jeunes bénéficieront de chances identiques tout au long d'un match, et ce, en fonction des décisions de l'entraîneurs.

11. Les parents sont tenus d'assister aux réunions d'équipe ou aux fonctions spéciales qui peuvent être prévues au calendrier. Ils doivent également s'assurer que leurs enfants y participent, si on le leur demande.

12. On rappelle aux parents que les joueurs ne sont pas autorisés à se présenter sur la glace sans un équipement complet et sécuritaire. L'équipement doit être vérifié avant de quitter le foyer.

J'accepte de me conformer aux lignes directrices de HNB.

(Le contrat et les lignes directrices sont distribués aux parents lors de la première réunion d'équipe au début de la saison. Le contrat et les lignes directrices sont signés par tous les parents. Les parents doivent remettre au gérant la partie signée indiquant leur consentement.)

Il est impératif que les parents et les spectateurs se comportent d'une manière appropriée.

Je comprends que le défaut de respecter la politique et le code de conduite exposé ci-dessus pourrait entraîner les conséquences suivantes :

Première infraction : un représentant de ligue ou de l'Association demandera à la personne de mettre fin à son comportement inapproprié;

Deuxième infraction : renvoi de la partie;

Troisième infraction : bannissement de toutes les activités de la ligue ou de l'Association. De plus, je comprends que la violence physique ou les menaces de violence physique entraîneront une interdiction immédiate et permanente d'assister à toutes les activités de la ligue ou de l'Association. Si je ne respecte pas la Politique et le Code de conduite (ou les deux), j'accepte les conséquences de mon comportement et j'accepte de me soumettre aux directives des représentants de ligue ou de l'Association et administratif (ou les deux), y compris une exclusion permanente de toutes les activités de la ligue ou de l'Association.

Signature : _____

Date : _____

Nom (en lettres moulées) : _____

Équipe : _____